

# Parc national du Mercantour

## Objectif 01: Protéger le coeur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration

[...]

### Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif I

[...]

- **Action contractuelle 2: Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur le site**

Les établissements d'hébergement ou de restauration sont aménagés de manière privilégiée dans les lieux desservis par une voie ouverte à la circulation publique. Il est recherché en lien avec les exploitants une qualité de l'accueil, dans un esprit montagne. Les refuges, inaccessibles par voie carrossable au moins une partie de l'année conservent cet isolement, même temporaire. Ils sont des lieux d'innovation où l'établissement recherche avec le propriétaire et le gestionnaire l'innovation dans les modes constructifs, la production d'énergie mais aussi la manière d'aborder la montagne. Cette recherche vise à limiter au maximum l'impact du refuge sur son environnement et à optimiser son impact sur la sensibilisation du public à la préservation de l'environnement.

### **Rôles de l'établissement public du parc**

- stimule le développement de la qualité de l'accueil dans les refuges, notamment sur la base de référentiels
- conseille les exploitants
- apporte une aide technique et financière

### **Contributions attendues des communes adhérentes**

- participent à la recherche de la qualité et aux investissements innovants lorsqu'elles sont propriétaires d'hébergements

### **Principaux autres partenaires à associer**

*Exploitants, Club Alpin Français et autres associations culturelles et touristiques, groupements de communes, Pays, Départements, Région, DATAR, DRAC, autres services de l'Etat*

***L'action contractuelle 2 s'applique à tout le coeur du parc.***

- **Action contractuelle 3: Sensibiliser les visiteurs et les pratiquants des activités de loisirs**

L'information des visiteurs leur permet de prendre conscience de la richesse et de la complexité du patrimoine classé, mais aussi de prendre la mesure des aléas qu'ils vont

# Parc national du Mercantour

rencontrer (météo, secours,...). Une communication spéciale est mise en oeuvre localement et saisonnièrement pour y parvenir.

## Rôles de l'établissement public du parc

- informe, balise, met en place une signalétique adaptée
- assure une médiation entre les visiteurs et le patrimoine protégé et organise sa découverte et sa compréhension
- veille à assurer la sécurité du public
- met en place des modalités de concertation et de participation des acteurs
- expérimente la mise à disposition d'informations par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication

## Contributions attendues des communes adhérentes

- participent à l'effort de sensibilisation

## Principaux autres partenaires à associer

*Fédérations sportives, associations, Pays, Départements dans le cadre des CDESI, services de l'Etat*

***L'action contractuelle 3 s'applique à tout le coeur du parc.***

Page 34 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2540

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-03 11:19